

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 23 OCTOBRE 1846.

DE LA CONSTITUTION PROCHAINE DU MONOPOLE DES HOUILLES.
(1^{er} Article.)

Après le résultat des élections, le moment n'est peut-être pas opportun pour discuter avec quelques chances de succès la question des mines de houille réunies. Les principaux moteurs de la Compagnie Générale ont conquis leur siège au parlement. L'importante minorité qui, dans la session dernière, s'était instantanément dessinée contre le monopole, va se trouver effacée devant une majorité compacte, et qui marche avec d'autant plus de hardiesse et de sécurité que ses membres sont assurés, pour quelques années du moins, contre les crises du scrutin électoral. Malgré ces tristes prévisions, nous continuerons à dévoiler aux consommateurs les intrigues tactiques des intérêts privés ligués contre l'intérêt général. Depuis les interpellations de M. Lanyer et les débats stériles qu'elles ont soulevés, la Compagnie Générale n'est pas devenue moins oisive. Elle a compris que, pour résister aux orages de la publicité, il ne suffisait pas d'être appuyée par les pouvoirs de l'Etat; elle a fait un appel à toutes les ambitions égoïstes ou cupides, à tous les hommes qui ont rejeté les idées et proscrit les théories morales des droits et des devoirs, pour exalter les instincts matériels et le développement d'un luxe corrompue. Pour mieux tromper l'opinion, les propositions les plus bizarres ont été mises en avant; chacun de ces docteurs, après avoir à loisir embrouillé la question, a proposé une solution nouvelle. Ces efforts multipliés n'avaient pas d'autre but que d'obscurcir une des questions les plus claires que l'on puisse imaginer. Il s'agit d'établir que la Compagnie Générale était d'autant plus forte, d'autant plus assurée aux yeux de la loi, qu'il n'y avait, pour sortir de la position, que des mesures extra-légales, que les consommateurs comme les ouvriers devaient bénir le gouvernement s'il parvenait à obtenir de la Compagnie une concession de transaction, une restriction dans les limites du monopole érasant qu'elle convoite et dont elle réunit les éléments. En un mot, ces divers systèmes, cet étalage d'économie politique et sociale, n'avaient pour but que de donner aux monopoles de la Loire le temps et les moyens de combiner leur spéculable spéculation, non pas de manière à ce que les intérêts des pays fussent garantis, mais de manière à ce que l'on ne pût appliquer le code pénal avec la même force. Pour diriger les esprits dans cette voie, les organes de la presse industrielle, les économistes n'ont voulu voir dans l'insistance de la Compagnie Générale qu'un fait accompli, dont il fallait modérer les désastreuses conséquences par une réglementation conciliatrice. Ils ne se sont préoccupés que de faire disparaître les inconvénients du *statu quo*, les vices du régime de la libre concurrence, d'établir la légitimité de cette tentative, qui résume leurs rêves de fortune personnelle, à savoir que la réunion des grandes associations, la concentration des capitaux est aujourd'hui générale, et qu'enfin il n'est pas d'expression plus dure pour l'industrie que d'avoir à opérer sous ses nouvelles manœuvres sous le comminatoire permanent de deux articles du code pénal. Lorsque l'influence occulte des directeurs de la Compagnie Générale, secondée par la faveur secrète du ministère, a dominé sur ce terrain la polémique des journaux de la

capitale, nous avons prévu quel serait le résultat d'un pareil abandon des principes constitutifs de la légalité. Nous n'avons donc nullement été surpris de lire dans les feuilles ministérielles et dans celles de la Compagnie que si le principe d'association a reçu dans cette circonstance une application exorbitante et dangereuse, il ne peut être question que de le contenir dans de justes limites, et nullement de le proscrire. Suivant ce système, rien ne serait plus désastreux que le retour à l'ancien morcellement. L'intérêt des consommateurs n'exige point que les concessions du bassin de la Loire soient exploitées séparément; il est nécessaire, au contraire, pour le bon aménagement de la richesse houillère, que toutes celles qui se touchent et qui font partie du même groupe soient administrées en commun. Or, le bassin de la Loire est divisé en trois groupes parfaitement distincts : ceux de Rived-Gier, de Saint-Chamond et de Saint-Etienne. On comprend que la propriété en soit répartie entre trois sociétés différentes; cette division naturelle conserve la concurrence en même temps qu'elle satisfait aux conditions d'une exploitation économique.

Ces conclusions formulées dans certaines colonnes nous ont d'autant moins surpris que c'est précisément le but où tendait le ministère, d'accord avec la Compagnie. M. le ministre des travaux publics nous l'avait fait pressentir lorsqu'il avait appuyé l'ajournement à la session prochaine des débats sur la proposition de M. Delessert.

Il nous avait annoncé qu'un arrangement avec la Compagnie pourrait être conclu conformément à ces bases illusoire, et nous avions d'autant moins douté de sa véracité, que nous étions parfaitement convaincus qu'il tenait peu à réprimer les abus qui peuvent résulter d'une association considérable, et qu'il voulait avant tout éviter la discussion du rapport de M. Chaix d'Est-Ange sur la proposition de M. Delessert. En effet, ce rapport établit avec clarté et précision, en s'appuyant sur des précédents historiques, que la législation actuelle exige déjà l'autorisation préalable du gouvernement pour les réunions de concessions, et que par conséquent la Compagnie des mines de la Loire, qui n'a point été autorisée, est illégale.

On conçoit facilement que le ministère ait reculé devant une discussion placée sur ce terrain. Il a voulu gagner du temps, parce qu'en attendant il espérait détruire d'avance l'effet de ce rapport, en soutenant, comme il l'a déjà fait par un de ses organes, que la commission de la chambre avait apporté dans ses études un esprit étroit de défiance, et que son argumentation était plus ingénieuse que solide. Ajourner en face de la puissance croissante de l'association, c'était se ménager pendant un intervalle de six mois les loisirs nécessaires pour constituer d'une manière définitive le plus révoltant des monopoles.

Le *National* annonce aujourd'hui que le chargé d'affaires de Russie a communiqué à M. Guizot une note de son gouvernement, note dont la teneur a été fort désagréable au ministère. Le cabinet de Saint-Petersbourg, dit la feuille radicale, déclare, à ce qu'on nous assure, qu'il a toujours regardé comme illégitimes et contraires à tous les traités les changements qui ont dépossédé don Carlos et ses enfants du trône d'Espagne. Il ne saurait donc entrer dans une discussion qui se bornerait à examiner ce qui s'est passé à propos du mariage de la reine et de sa sœur. Toutefois, le cabinet de Saint-Petersbourg ayant

reçu communication d'une dépêche diplomatique de l'Angleterre où l'on trouve des réserves faites contre tout agrandissement de la branche cadette des Bourbons de France (la note cite ici un extrait de cette dépêche), la Russie croit devoir annoncer qu'elle joint ses propres réserves à celles de l'Angleterre, et que, le cas échéant, elle croirait devoir maintenir, suivant les anciens traités, l'équilibre des pouvoirs européens.

Le *National*, après avoir déclaré que l'Autriche n'a nullement donné, comme certaines feuilles ministérielles l'ont prétendu, son assentiment à la conduite de M. Guizot, ajoute :

Cette situation, qui va se compliquant, cause aujourd'hui les plus grands embarras, et l'on s'occupe des moyens d'en sortir. On a cherché à renverser les whigs; on sait maintenant que cette solution est impossible. On a recueilli des torques influents l'assurance la plus expresse de leur complet accord avec lord Palmerston dans cette affaire. Or, le ministère whig devant durer, il faut lui sacrifier M. Guizot. Les conférences entre M. Molé et l'Angleterre ont été ouvertes; on espère s'entendre; il ne s'agit que de quelques concessions, lâches, indignes de la France et fatales à ses intérêts.

Le *National* annonce qu'il dira demain ce qui lui a été rapporté à ce sujet.

Le *Morning-Chronicle* publie un très long article qui a pour objet de prouver que tous les partis, en Angleterre, approuvent la conduite que lord Palmerston a tenue dans l'affaire des mariages espagnols, et qu'aucune fraction du parti tory n'est disposée, plus que le parti whig, à oublier de si tôt les mauvais procédés dont le gouvernement britannique a été l'objet dans cette circonstance.

Le *Morning-Chronicle*, après avoir constaté cette situation, ajoute :

Si l'Espagne était indépendante, et si elle avait la chance de rester telle, nous pourrions rester comparativement indifférents à des actes qui s'accomplissent en d'autres parties du monde, à l'égard desquels non la jalousie, mais la prudence ordinaire peut suggérer la nécessité d'intervenir. Mais, avec l'influence de la France dominant en Espagne, la conquête française en Afrique, par exemple, prend un nouveau caractère. Il faut employer plus de force et faire de plus grands efforts.

La menace est claire, et ne ressemble plus aux caresses d'il y a un an.

L'affaire du double mariage espagnol commence à céder le pas, en Angleterre, aux préoccupations que fait naître l'épouvantable situation de l'Irlande. Un correspondant du *Morning Chronicle* s'exprime ainsi, au sujet de cette situation, dans une lettre datée de Dublin le 14 octobre :

L'insuffisance de la récolte, l'année dernière, n'était qu'une bagatelle en comparaison du terrible fléau de cette année. Remarquez qu'à la veille de la récolte des pommes de terre, au commencement de l'année dont toutes les espérances se fondaient sur cette récolte, plus des deux tiers (tous ceux que vous rencontrez vous disent la totalité) de la récolte sont perdus. Dans nombre de districts, on m'assure qu'un malheureux pourrait bêcher toute une journée dans un champ de pommes de terre sans y trouver de quoi fournir un seul repas à sa famille. Or, la récolte des pommes de terre évaluée en argent est la plus précieuse de toutes; c'est donc être modéré que de n'estimer qu'à dix millions sterling (plus de deux cent cinquante millions de francs) la valeur des subsistances que ce fléau a détruites. Mais la grande importance de la perte provient, à mon avis, de la désorganisation sociale qu'elle doit entraîner. Les fermiers qui emploient des ouvriers pour la moisson, n'ayant pas de pommes de terre à leur donner, ont été obligés de les payer en espèces. Ils doivent de plus conserver de l'argent pour se nourrir pendant l'hiver. Comment donc les fermages seront-ils payés? Le bureau des travaux publics est accablé de besogne : c'est la Tamise à faire passer par un étroit tuyau. Ajoutez aux difficultés, qui seraient déjà énormes si le peuple avait une foi implicite en ses gouvernants, cette circonstance qu'il existe dans les esprits une méfiance générale, fruit de l'ignorance ou des mauvais traitements passés.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 OCTOBRE.

LE GRENADIER GOBAIN.

LES DEUX VOLONTAIRES.

(Suite.)

Il me sembla ni étonnée ni effrayée. Chez elle, sans doute, la comédie venait de ressentir avait été trop forte pour laisser si tôt à d'autres émotions. Pierre Durand, n'apercevant aucune trace d'influence d'effroi sur les traits de sa fille, continua ainsi : — Lindet, tu as parlé le premier, tu m'as dit que tu serais heureux d'être ma fille en t'établissant; à vrai dire, Gobain ne s'est déclaré que le lendemain, mais il aimait Marie le premier; donc, à mon avis, vos droits sont égaux. — Vos droits sont égaux, répéta Pierre Durand. Vous êtes deux bons amis, je ne puis choisir entre vous, ma fille ne choisira pas non plus. — Mais, dit-elle, j'ai été soldat, et, sacrebleu! mon seul regret est de ne pas être plus long-temps. Un soldat, pour moi, c'est un dieu; le plus grand, à mes yeux, c'est l'état militaire; le premier devoir d'un citoyen, c'est de servir son pays. Celui qui a senti la poudre, voyez-vous, qui a sur cinq ou six bonnes cicatrices, les braves l'estiment, les bourgeois l'admirent, les femmes l'adorent, celle à qui il donne son nom est fière d'être sa fille. Voilà mes idées, à moi, les idées que j'ai données à ma fille; j'engagerai donc pas, parce que je les crois bonnes et que je tiens à ce qu'elle les ait. Es-tu de mon avis, Marie? — Marie fit un signe de tête affirmatif. — Ainsi, pour en finir et vous dire en un mot toute ma pensée, mon père, je veux que vous le sachiez, à moins d'un homme qui l'aura été. Si vous êtes comme vous le dites, méitez-la, gagnez-la, corbleu! Ma fille est plus brave. Le moment est favorable, la Convention demande des volontaires, partez comme volontaires, et, après la campagne, vous reviendrez, Marie sera la femme de celui de vous deux qui aura combattu, qui rapportera le plus haut grade. C'est mon dernier conseil. Si l'un de vous seulement consent à partir, celui-là aura ma fille. — Marie Lindet paraissait abasourdi; on eût dit d'un homme qui sort de l'eau.

Gobain triomphait.

La figure de Marie, tout-à-l'heure impassible, était alors empreinte d'un sentiment de joie orgueilleuse que lui inspirait la pensée d'être le prix de la bravoure, de devenir la récompense du plus courageux. Nous avons dit quel était le caractère de Marie; et, d'ailleurs, quelle femme, à sa place, n'eût pas senti se soulever dans son cœur une vanité bien naturelle? Gobain prit le premier la parole.

— Bourgeois, dit-il avec une mâle assurance, j'accepte tes conditions. De ce jour je suis soldat de la République; si je reviens, je reviendrai digne de ta fille.

Puis, s'adressant à son rival d'un ton légèrement railleur :

— Et toi, camarade, tu ne refusas pas plus que moi, je pense, puis-que tu aimes comme moi. C'est de bonne guerre; nous partirons, nous combattrons ensemble.

Et se laissant entraîner aux impressions généreuses innées en lui :

— Ta main, Brutus, ajouta-t-il; tout rivaux que nous sommes, nous pourrions encore nous aider à l'occasion.

Le sellier hésitait.

— Et mon établissement qui est arrêté? fit-il.

— Tu t'établiras à ton retour. Nous ne resterons pas là-bas dix ans; on ne nous attendrait peut-être pas si long-temps. Les armées de la République mènent vite la besogne; les guerres ne durent pas long-temps avec elles. Ainsi donc le rendez-vous est ici, et, comme l'a dit le bourgeois, le plus digne sera le plus heureux.

Cette dernière phrase de Gobain était un défi jeté bien clairement au courage de son rival; Brutus ne pouvait guère reculer. Il pensa que ce refus serait le lendemain la fable du quartier, qu'on le montrerait au doigt, et, tout en regrettant amèrement la nécessité qu'il subissait, il comprit qu'il ne lui était pas possible de refuser sans s'exposer à des conséquences plus fâcheuses encore que celles auxquelles il allait obéir. Il pensa bien à tout cela, réfléchit long-temps.

— Je partirai, dit-il enfin.

— A la bonne heure, reprit Gobain.

Puis, s'adressant à Marie.

— Citoyenne, dit-il, la République te doit des remerciements; tu lui donnes aujourd'hui deux soldats qui combattront bravement pour être dignes d'elle et de toi. Nous tâcherons de te faire attendre le moins possible.

— Bien, mon garçon, dit Pierre Durand. Corbleu! je suis content, voilà une bonne journée. J'aurai un soldat pour gendre; le mari de ma fille

pourra porter un uniforme le jour de son mariage. En attendant ce jour-là, qui sera le plus beau de ma vie, je vais mettre encore quelques sous de côté pour l'enfant. Vous voyez que tout le monde gagnera à attendre...

Allons, conscris, vidons cette bouteille. Au futur mari de ma fille !

Et, la bouteille vidée, Gobain et Brutus Lindet prirent congé de Pierre Durand et de Marie, emportant avec eux dans leur cœur, le premier une espérance, le second un regret.

De tous les intéressés au pacte bizarre qui venait d'être arrêté, nul ne dormit cette nuit-là, si ce n'est le sellier. Le forgeron, sa fille et Gobain firent, tout éveillés, des rêves d'ambition, de vanité et de bonheur; Brutus Lindet eut le cauchemar.

III.

LE RETOUR.

Le lendemain du jour où les deux prétendants à la main de Marie avaient accepté les conditions imposées par Durand, leurs noms augmentaient la liste des volontaires inscrits dans les clubs républicains. Puis, comme on disait alors, une décade plus tard, ils partaient avec les autres patriotes qui s'étaient enrôlés aussi pour aller rejoindre le corps d'armée qui leur était désigné, suivis des vœux du forgeron et de sa fille.

Plusieurs années se passèrent rapidement pour tous les personnages de cette histoire. Le Directoire avait remplacé la Convention, le Consulat avait succédé au Directoire, le Consulat, intérim nécessaire entre la République et l'Empire.

Gobain avait combattu en brave, mais la bravoure était à l'ordre du jour. Son nom avait figuré sur les bulletins glorieux de l'armée; il avait pu penser, avec une joie orgueilleuse, que ce nom serait lu par Pierre Durand, par Marie; mais le but de tous ses desirs, ce premier grade qu'il appelait de tous ses vœux, qu'il s'efforçait de gagner au péril de sa vie, au prix de son sang, ce grade, hasard ou fatalité, il ne pouvait l'obtenir.

De son côté, Brutus Lindet, qui, nous devons le dire, s'était battu aussi bien qu'un autre, était toujours, lui aussi, simple soldat.

Les deux rivaux ne s'étaient pas encore quittés.

La journée du 14 juin 1800, la journée de Marengo, venait de décider la fortune du premier consul Bonaparte. Gobain, soldat de la 44^e demi-brigade, passa, en récompense de sa belle conduite pendant l'action, dans la garde consulaire, qui avait donné ce jour-là un si noble exemple devant les charges de cavalerie et l'artillerie meurtrière des Autrichiens.

Ce n'était pas ce qu'attendait le jeune volontaire de Paris. Toutefois, l'honneur était insigne; devenir garde consulaire, c'était compter parmi

Le *Standard* et le *Times* examinent, chacun à son point de vue, la proposition d'ouvrir une souscription publique en faveur des malheureux Irlandais. Tous deux la repoussent également.

En principe, dit le *Standard*, nous sommes opposés à toute souscription publique ayant pour but de suppléer le gouvernement dans ce qui est obligatoire pour celui-ci. Il est facile à un ministre de déclarer que telle ou telle mesure est désirable et même nécessaire, puis de prétendre qu'il vaut mieux s'en rapporter, pour l'exécution, à la charité privée. Mais ce procédé reviendrait à dire ceci : « Imposons les hommes généreux, et forçons-les de se taxer eux-mêmes à 20 schellings pour épargner un penny à l'avarice. »

Quant au *Times*, en présence de la misère chronique qui dévore l'Irlande, il veut un remède permanent (*permanent remedy*) et non des expédients provisoires.

Nous pourrions, d'ailleurs, ajoute ce journal, avoir bientôt besoin de notre argent pour une autre catégorie de nécessiteux. L'activité de la consommation est telle en Angleterre, qu'il y a lieu de craindre que nos approvisionnements de grains ne soient insuffisants, et qu'il ne serait pas surprenant de voir le quartier de blé monter à 5 livres sterling avant le mois d'août prochain. Si les choses en viennent à ce point, à quelles extrémités ne seront pas réduites nos propres classes ouvrières ! Que les gens charitables gardent donc leur argent ; c'est aux propriétaires irlandais à faire leur devoir : chaque chose a son temps.

On a peine à concevoir comment le *Times* ose se faire l'apôtre de l'égoïsme, et recommander un système de temporisation, après avoir été le premier à annoncer que « plusieurs personnes étaient déjà mortes de faim en Irlande. »

C'est encore en invoquant le principe de la liberté industrielle que la compagnie des eaux de Royes cherche à prendre racine dans notre cité ; elle se présente en nous disant qu'elle se charge de tous les frais nécessaires pour nous fournir de l'eau. C'est fort bien ; mais quand elle aura amené ses eaux, elle les distribuera à ceux qui lui en demanderont aux prix qu'il lui conviendra de fixer. C'est positivement là ce que nous avons combattu, car elle n'aura ni plus ni moins que le monopole de la fourniture des eaux ; elle sera pour nous abreuver ce que la compagnie du gaz est pour nous éclairer, avec cette différence seulement qu'on peut plus facilement se passer de gaz que d'eau.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette question des eaux. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle préoccupe sérieusement tous les esprits, c'est que l'arrêté du préfet a soulevé de vives réclamations ; on le commente en tous sens, et nous ne nous risquons pas à répéter toutes les interprétations auxquelles il donne lieu. Du reste, on attend avec impatience que le conseil municipal se réunisse et fasse enfin connaître ses résolutions.

Paris, le 20 octobre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Nous prenons les choses, dans l'affaire du mariage, au point où elles ont été amenées. Que va-t-il arriver ? Quelle attitude garderons-nous vis-à-vis de l'Angleterre ? Voilà la question que chacun se pose ; seulement on se la fait avec anxiété dans l'opposition, et l'on est plein d'une noble confiance parmi les conservateurs.

Ce n'est pas jeter de vaines phrases sur le papier que de rappeler l'attitude des deux partis lorsque les négociations semblaient encore pendantes. C'est dessiner le prologue de la prochaine situation. L'opposition disait : « Le mariage a deux physionomies distinctes. Il sourit avec raison à la dynastie, puisqu'il apporte dans la plus riche famille de l'Europe 30 millions de plus, et qu'il dote ainsi M. de Montpensier qui restait à pourvoir. Mais cette union, politiquement parlant, ne vaudra aucun avantage à la France ; elle consolide le détestable régime qui pèse sur l'Espagne et nous aliène les libéraux espagnols, qui voulaient le mariage des deux fils de don François de Paule avec les deux filles de Christine. » Les conservateurs répondaient : « Vous amoindrissez la question. La dynastie n'a pas eu en vue seulement une misérable question d'argent ; elle s'étend par la finesse de sa diplomatie comme d'autres le faisaient autrefois par les armes. — Mais crovez-vous qu'elle s'étende ? Les progressistes espagnols, et l'Europe, notamment l'Angleterre, permettront-ils que le duc de Montpensier conserve des chances officielles pour devenir le mari d'une reine d'Espagne ou le père d'une race de rois dans la Péninsule ? —

les vétérans de l'armée. De plus, Gobain emportait avec lui un trophée glorieux, un fusil d'honneur, qui lui avait été décerné quelque temps auparavant.

Un mois après son entrée dans la garde, Gobain, suivant le premier conseil, revint le père Durand et sa fille. Il fut reçu comme un ami qu'on attend et qu'on désire. Quand il eut raconté en détail au forgeron, qui ne se lassait pas de l'entendre, la campagne qu'il venait de faire, quand il lui exprima son regret de n'avoir pas conquis, malgré ses efforts, un grade qui lui permit de quitter le service, le vieux soldat lui répondit :

— Gobain, mon garçon, il n'y a pas de grades pour tout le monde ; je n'en ai jamais eu, moi, et pourtant, corbleu ! je me suis bien battu. Donc je ne t'en veux pas pour ça. Te voilà près de nous, peut-être pour longtemps : ça te donnera de la patience pour attendre. Tu sais lire et écrire, tu arriveras ; et si tu n'arrives pas, et que l'autre ne soit pas plus avancé que toi, à toi la fille, mon garçon. Tu es de la garde consulaire, ce qui veut dire vétérans ; c'est presque un grade, ce titre-là...

Quelques mois s'écoulèrent sans nouvelles de Brutus Lindet. On l'oubliait insensiblement ; Marie voyait Gobain tous les jours, et Gobain plaisait à la jeune fille. Il était si changé, tout à son avantage ! L'habit militaire lui avait donné cet air martial qui plaît aux femmes ; sa taille, légèrement voûtée par habitude et par état avant son départ, s'était relevée naturellement ; une moustache noire et épaisse qui accompagnait admirablement sa figure, un peu pâle, donnait à sa physionomie une expression grave et fière qui lui seyait à merveille. En un mot, Gobain était ce qu'on appelle un beau grenadier. Et cette métamorphose de l'ouvrier aux manières indécises et grossières en un brillant soldat, de l'homme simple, si emprunté jadis, en un séduisant militaire que les voisines hésitaient à reconnaître, c'était Marie qui l'avait opérée ; c'était pour elle que l'artisan avait exposé sa vie, versé son sang. Quand toutes ces idées venaient à la jeune fille, elle s'apercevait qu'elle aussi était changée ; son cœur battait, elle aimait Gobain, elle l'aimait d'amour, par reconnaissance et par fierté.

Nous l'avons dit, on oubliait Brutus Lindet, on n'en entendait pas parler, on n'en parlait pas. Depuis son départ, bien des corps de troupes étaient revenus à Paris ; il n'était pas revenu, lui. Il devait être mort ; et peu à peu le père Durand, lui-même s'était habitué à regarder Gobain comme le fiancé reconnu de Marie. Les absents ont tort, le proverbe dit vrai. L'ex-sellier était complètement oublié sous le toit du forgeron, et, par une réserve instinctive, personne n'y prononçait son nom ; mais personne, du reste, ne croyait à la possibilité de son retour. On se fait facilement illusion sur les événements qu'on redoute.

Ah ! vous voilà, hommes de l'opposition, avec votre *parti pris* de tout combattre. Vous n'êtes pas nationaux ; vous êtes Anglais.

— Nous ne sommes pas Anglais, répondaient en souriant aux fanatiques d'hier en faveur de l'entente cordiale les hommes de l'opposition ; mais nous craignons les concessions qui suivront le mariage, et nous entreprenons que nous paierons les frais de la noce. — Nous ne paierons rien, ripostait le parti conservateur, l'œil brillant d'un feu belliqueux. Nous avons pu céder à Taïti dans une misérable question de meubles cassés, nous ne céderons pas maintenant que le droit est pour nous, et le mariage se fera. — Oui, mais le mariage fait, c'est alors que viendra le moment des concessions dont nous parlons, que nous redoutons. — Nous n'en ferons aucune, et lord Palmerston s'agitait dans le vide. — Ainsi, vous croyez, vous affirmez qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de dot, et que le roi ne consentira pas à la renonciation au trône d'Espagne, pour le duc de Montpensier et pour ses descendants ? — Cela n'est pas douteux, reprenaient les conservateurs. Si le roi y consentait, il se couvrirait de honte, et il exposerait jusqu'à son trône ; ce serait une insigne lâcheté, il ne la commettra pas.

Voilà ce qui se disait naguère, et nous avons tenu à le rappeler. Ce n'est pas que nous pensions que la couronne commettra la lâcheté que les conservateurs eux-mêmes qualifiaient ainsi. Nous ne voulons même pas le soupçonner, car il y a des actes que l'amour-propre le plus ordinaire, que la plus vulgaire prudence commandent d'éviter. Mais en rappelant les termes d'une longue et brûlante polémique, nous avons eu l'intention de rapprocher le langage des conservateurs des faits qui se préparent dans l'ombre. Il sera plus facile, quand ces faits s'accompliront, de comparer le langage que ces conservateurs ont tenu avec celui qu'ils tiendront. Nous verrons bien si, dans leurs rangs aussi, on joue la comédie, ou s'ils sont nationaux et fiers comme ils le prétendent ; si les prétentions de l'Angleterre ne provoquent toujours que leur dédain et leur mépris ; si enfin, à leurs yeux, l'honneur de la France exige qu'on aille jusqu'au bout. Puisqu'on a donné au mariage une signification politique, il faut soutenir ce rôle. S'il en était autrement, ce n'est pas l'Angleterre qu'on aurait jouée, mais tout ce parti conservateur qu'on a, pour la circonstance, enflammé provisoirement d'une ardeur guerrière, tandis que l'opposition, piètre, chétive et trembleuse, ne voyait que nuages à l'horizon. Qu'on démontre donc que celle-ci a fait de fausses prédictions, que l'Angleterre se résignera, que les négociations pour le mariage ont été inspirées par un autre sentiment que la cupidité, et nous serons les premiers à prononcer l'amende honorable de l'opposition fourvoyée.

Le bruit court en Italie que l'archevêque de Turin est en proie à des accès de folie. On attribue le dérangement de sa raison au chagrin que lui a fait éprouver l'avènement du nouveau pape, et surtout au mécontentement que lui causent les diverses mesures que Pie IX croit devoir prendre dans l'intérêt de ses sujets. L'archevêque de Turin est très dévoué à l'ordre des jésuites. Depuis quelques jours l'évêque d'Asti et celui de Gorée *in partibus* sont inabondables.

INONDATIONS DE LA LOIRE.

Voici quelques nouveaux détails concernant les désastres de Roanne :

Dès le lendemain du désastre, M. le préfet de la Loire et M. Boulanger, ingénieur des ponts et chaussées, étaient à Roanne. Ils avaient pensé pouvoir rétablir les communications en jetant sur la Loire un pont de bateaux ; mais ces derniers manquaient. Ils s'arrêtaient alors au projet d'établir un pont de chevalets ; mais les bois avaient aussi été emportés par les eaux. Ils furent donc obligés de faire abattre des arbres dans les forêts les plus proches ; tous les ouvriers charpentiers et autres furent requis, et ils se mirent à l'œuvre.

L'administration a promis, dit-on, que les communications seraient rétablies par le nouveau pont dimanche prochain 25 courant ; mais les travaux, encore peu avancés, malgré tous les efforts des ouvriers, ne permettent pas d'espérer que cette promesse puisse être si tôt remplie.

Parmi les personnes qui ont eu le plus à souffrir du désastre par la perte de marchandises, on cite MM. Trichard, Nesme et Callot, marchands de vins.

Gobain venait de recueillir un petit héritage ; bientôt il devait épouser Marie. Le vœu du père Durand allait s'exaucer, la fille du vieux soldat allait être la femme d'un soldat, le marié porterait un uniforme, il y aurait des braves à la noce : cette idée rajeunissait le forgeron.

— Je pourrai mourir quand ça sera fait, disait-il. Gobain, mon garçon, tu quitteras le service, tu prendras ma place à la forge, et rien ne sera changé ici ; si je vivote encore un peu, je prendrai mes invalides.

Tout était convenu ; quelques jours encore, et l'amoureux grenadier devenait l'époux de Marie ; quelques jours encore, et l'uniforme brillant du garde consulaire allait faire place à l'humble costume de l'artisan et au tablier de cuir du forgeron ; à la vie de soldat allait succéder enfin la vie de ménage, le bonheur d'intérieur, que Gobain avait si long-temps désirés ; quelques jours encore, et il allait être heureux. Déjà il avait l'autorisation de ses chefs, sa promesse de congé : tout marchait au gré de ses desirs.

Un soir, à la brune, Pierre Durand, sa fille et son fiancé, réunis tous trois dans la salle basse où nous les avons vus déjà, devisaient gaiement de leurs espérances d'avenir. Pierre Durand se voyait grand-père, apprenant l'exercice à ses petits enfants ; Marie, qu'embarrassaient souvent les propos du forgeron, baissait les yeux, et n'osait regarder Gobain, qui la considérait avec ravissement.

Tout-à-coup les pas d'un cheval se firent entendre sur la place, puis cessèrent devant la maison. Le cavalier qui le montait s'était arrêté à la porte de la forge ; un coup de marteau retentit.

Frappés d'un même pressentiment, Pierre Durand et les fiancés se regardèrent avec effroi et restèrent immobiles. Une seconde fois, le fer du marteau résonna sur son appui ; le forgeron, sans prononcer une parole, se leva, et sortit pour aller ouvrir, ce qui ne lui arrivait jamais en présence de Marie. Celle-ci et Gobain, sans oser se communiquer leurs craintes, écoutaient tous deux, palpitants d'anxiété. La porte s'ouvrit, et le bruit de bottes éperonnées résonna sur le pavé de la forge ; puis on entendit un nom, un nom prononcé d'une voix entrecoupée par le forgeron : ce nom était celui de Brutus Lindet.

Une pâleur mortelle couvrit le visage des fiancés. Le père Durand rentra avec Brutus Lindet. C'était bien lui, c'était bien l'ancien sellier de la place Jean, le voisin du forgeron, le volontaire parti avec Gobain ; mais lui aussi était bien changé.

Il est des fatalités qui frappent si soudainement, que l'homme le plus fort se trouve devant elles sans courage. L'arrivée imprévue de son rival était pour Gobain une de celles-là. Sa tête s'abaissa sur sa poitrine, et, sans force contre une telle douleur, il sembla s'anéantir dans une angolse

Une grande partie des terres inondées ne laissent plus voir à présent qu'un fond argileux ; toute la terre végétale a été emportée. De belles propriétés sont devenues presque sans valeur.

— Nous lisons dans l'*Echo de l'Allier* :

« Dans la nuit du dimanche au lundi, à trois heures du matin, l'Allier avait atteint à Moulins son maximum de hauteur, et tous nos marins étaient sur pied, s'efforçant par tous les moyens possibles d'amarrer solidement les bateaux amenés par le courant jusque sur la première chaussée du port qui sert en même temps de lieu d'emmagasinement à tous nos bois de charpente et de brûle. »

« Nonobstant tous les efforts des marins, secondés par ceux d'un grand nombre de nos concitoyens, beaucoup d'embarcations ont péri, dont huit au moins étaient chargées de charbons de bois et prêtes à partir. Quatre de ces dernières, entraînées par le courant, sont venues se rompre contre notre pont qui a vaillamment soutenu cet épouvantable choc, de même que tant d'autres qui l'ont précédé. »

« Tout le vaste lit de notre rivière, qui n'était qu'un ruisseau à peine il y a peu de jours, roulait, comme une mer en courroux, une immense quantité de débris des meubles, des bois, des animaux mêmes surpris par l'inondation. »

« La chaussée submersible couverte par les eaux, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, a été bouleversée et rompue en plusieurs endroits ; mais la principale irruption a eu lieu principalement du côté de la Font-Vinée : encore deux mètres de plus, et la grande chaussée qui défend la ville était envahie, et Dieu sait quels malheurs immenses nous aurions à déplorer. En somme, ce désastre est considérable, et nous craignons bien que chaque instant ne nous apporte des nouvelles plus sinistres encore. »

« Espérons tout au moins que cette cruelle leçon servira à nos ingénieurs, et qu'en réparant la chaussée déjà atteinte en 1835 par un semblable événement, ils songeront à l'élever à une hauteur suffisante pour prévenir le retour des malheurs que nous déplorons aujourd'hui. »

« Les courriers ont manqué aujourd'hui sur toutes les routes. »

« Mardi matin, 20 octobre. — Les eaux se sont rapidement écoulées, et ce matin à huit heures elles n'étaient plus qu'au n° 7 de l'échelle du pont de Moulins. Elles ont dépassé hier de 30 centimètres la crue de 1835, restant inférieures d'un mètre environ à celle de 1790. »

« D'après les nouvelles que nous recevons du haut pays, plusieurs ponts auraient été emportés par les eaux. On cite sur l'Allier ceux de Pont-du-Château, Vichy, Chazeuil ; sur la Loire, celui du Fourneau ; celui de Dompierre sur la Besbre. Dans ce dernier endroit, une grande partie des chaussées du chemin de fer des mines de Bert auraient également été détruites. Les ponts de Nevers et Roanne, couverts par les eaux, ont été interceptés. »

Chronique.

Un accident arrivé hier aux presses de notre journal a empêché son départ par la poste.

— Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier qu'une souscription en faveur des victimes des désastres de la Loire était ouverte chez tous les notaires de l'arrondissement de Lyon. Une autre souscription ayant le même but est ouverte depuis hier à la mairie. En tête de la liste sont inscrits M. le préfet du Rhône pour 200 f. et M. le maire de Lyon pour 100 f. Nous nous ferons un devoir de publier les noms des personnes qui prendront part à cette œuvre de bienfaisance, qui, nous n'en doutons pas, sera fructueuse.

— Avant-hier, entre deux et trois heures de l'après-midi, la voiture qui fait le trajet de Lyon à Ars a versé sur le quai Villeroi, en face de la rue des Souffletiers. Les pèlerins, au nombre desquels se trouvaient un prêtre et plusieurs religieuses, ont dû avoir peur ; mais personne, heureusement, n'a été blessé.

— Serait-il vrai que le bureau de bienfaisance n'eût fait encore aucune provision pour l'hiver qui se présente si malheureux ? Sous l'ancienne organisation, riz, pommes de terre, charbon, tout cela était acheté dans un moment opportun, et cette sage prévision apportait une grande économie dans les deniers des pauvres.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« L'autorité, ainsi que nous l'avons dit, a fait arrêter plusieurs réfugiés espagnols qui se disposaient à quitter Lyon. La prison à qui espérait revoir la patrie ! c'est bien dur ; et cependant, si l'on faut en croire une note que nous avons sous les yeux, note signée par un homme qui a toute notre confiance, l'autorité qui a fait arrêter les exilés espagnols se ferait un méchant plaisir de les tourmenter en prison. »

« D'après la note dont nous parlons, on aurait enlevé aux malheureux Espagnols le peu d'argent qu'ils avaient sur eux au moment de leur arrestation, et défense leur aurait été faite d'aller à la

terrible.

« A la froideur de la réception qu'on lui faisait, à la stupeur empreinte sur le visage du forgeron, à la morne et silencieuse tristesse qu'avait causée son arrivée, Brutus Lindet ne pouvait douter du peu de sympathie que trouvait son retour dans le cœur de ceux qu'il était venu surprendre. Embarrassé de la position que le hasard lui avait fait prendre, il pensa ne pouvoir mieux s'en tirer qu'en rappelant le passé et les droits qu'il lui donnait. »

— Père Durand, dit-il en s'adressant au forgeron à peine revenu de sa stupeur, je ne sais si tu as oublié nos conventions et la parole que tu m'as donnée ; moi qui m'en souviens, je viens te prier de tenir ta promesse.

Ces paroles avaient été prononcées avec une assurance qui contrastait singulièrement avec le caractère du Brutus Lindet d'autrefois. La guerre l'avait, à ce qu'il paraît, formé aussi.

Sans donner au forgeron le temps de lui répondre, il ajouta, en s'adressant à Marie :

— Et vous, Marie, avez-vous déjà oublié que vous devez être le prix du plus courageux ?

A ce mot, Gobain releva la tête. S'élançant de sa place par un mouvement spontané, il se redressa de toute sa hauteur devant le nouvel arriv.

— Du plus courageux, as-tu dit ! s'écria-t-il d'une voix altérée par la fureur ; du plus courageux !... Prouve-le-moi donc, officier de caserne, car je n'ai pas foi dans les galons d'emprunt ; défends-les, puisque tu prétends qu'ils t'appartiennent.

Ces mots, entrecoupés par la fureur, ne semblèrent pas émouvoir Brutus Lindet. Il étendit fièrement devant Gobain, qui s'était arrêté tout près de lui, menaçant et terrible, son bras galonné.

— En tout cas, dit-il, ces galons que tu contestes, ils sont là, tu les vois, et le grenadier de la garde consulaire leur doit respect, aussi bien que les cavaliers du 9^e régiment de hussards. Tu sais sans doute comment on punit le soldat qui insulte son supérieur ?

— Oui, je le sais, s'écria Gobain au comble de la joie ; oui, je le sais, la mort pour le soldat qui insulte son chef, la mort ! Eh ! que m'importe, si mort pour qui je vivais m'est enlevée ! Cours me dénoncer, Brutus Lindet, celle pour qui je vivais m'est enlevée ! Cours me dénoncer, Brutus Lindet, cours ! La dénonciation appartient à ceux qui le ressemblent, aux lâches ! Et le jeune homme, l'œil en feu, la bouche écumante, pressait dans une étreinte furieuse le bras de son rival.

JULES BORDOT.
(La suite à un prochain numéro.)

L'autorité entend elle-même les nourrir ; or, voici de quoi leur ordinaire de chaque jour : un morceau de pain et des légumes !

« Je ne puis pas dire par ses journaux que s'il faisait jeter les prisonniers en prison, c'était uniquement pour leur bien. Est-ce aussi bien qu'il les traite en prison comme on ne traite pas les criminels ? »

Nous lisons dans le *Réveil de l'Ain* :

« Dimanche dernier, à deux heures de l'après-midi, un bataillon est arrivé à Nantua ; il en est reparti le lendemain matin, se rendant vers l'arrondissement de Gex. Il a fait halte à Châtillon-la-Pallue, où des vivres avaient été commandés la veille.

« Lundi, à trois heures de l'après-midi, un bataillon du même régiment est arrivé à Nantua, où l'avait précédé une demi-batterie d'artillerie. Ces troupes séjourneront à Nantua jusqu'à nouvel ordre.

« La musique des bataillons qui occupent Nantua et l'arrondissement de Gex ne les a pas suivis ; elle a été retenue à Lyon. De ce fait, en apparence, on peut déduire, ce nous semble, qu'il n'y a point d'une intervention en Suisse, mais d'une simple menace à la frontière. »

Un bataillon du 7^e de ligne, venant des Hautes-Alpes, qui était à Saint-Etienne pour se rendre à Clermont, a reçu ordre de retourner au bataillon du 66^e qui a été appelé à Nantua.

Le bataillon de ce régiment, arrivé samedi, a pu continuer sa route par le pont Montrond. L'état-major est arrivé mardi dans la nuit.

M. l'abbé Delajoux annonce, dans le dernier numéro de la *Genève*, qu'il va poursuivre activement la réalisation d'un projet de route de Collonges à Genève par Pougny et Chancy.

Par un arrêté à la date du 15 octobre courant, M. le préfet de Saône-et-Loire a ouvert une enquête dans ce département sur les projets des lignes de fer : 1^o de Lyon à Genève, avec embranchement par Bourg ; 2^o de Lyon à Besançon et à Dôle ; 3^o de Lyon à Chalon. La durée de cette enquête sera de 45 jours, à partir du 15 octobre courant.

« Pendant ce temps, les pièces des avant-projets resteront déposées à la préfecture de Saône-et-Loire, où chacun pourra en prendre connaissance, et inscrire, sur un registre à ce destiné, les observations, adhésions ou propositions qu'il jugera convenables. Un registre semblable sera ouvert, pendant le même temps, au secrétariat de la sous-préfecture de Chalon.

« L'expiration du délai déterminé ci-dessus, une commission se réunira à l'hôtel de la préfecture, à l'effet de donner son avis sur la publication des lignes de chemins de fer projetées, sur le respect des divers tracés étudiés, ainsi que sur les déclarations, adhésions ou oppositions survenues pendant la durée de l'enquête.

« Ont nommés membres de cette commission : MM. de Lamarque, Schneider, Chapuis de Montlaville et Mathy, députés de Saône-et-Loire ; M. Delacharme, membre du conseil-général ; M. du Rocher, doyen du conseil de préfecture ; M. Villars, adjoint faisant fonctions de maire de Mâcon ; M. Chambor, membre du conseil d'arrondissement ; M. de Lessard, ancien magistrat et propriétaire à Mâcon ; M. Gardon, fabricant à Mâcon ; M. Jules Coste, banquier à Mâcon ; M. Piot, négociant à Mâcon ; M. Perret-Morin, négociant à Chalon. La commission sera présidée par M. de Lamartine.

« La chambre de commerce se réunira pour délibérer et exprimer son opinion sur l'utilité et la convenance de chacune de ces lignes. Le procès-verbal de ses délibérations sera adressé à M. le préfet pour être annexé aux projets.

Spectacles du 23 octobre.

GRAND-THÉÂTRE. — La Biche au Bois.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Fiorina. — Un Tuteur. — Gazette des Français.

Un Naufrage.

« Un journal de Boston, l'*Atlas*, publie la lettre suivante ; elle lui a été adressée par un capitaine de navire américain, qui a survécu au terrible naufrage du bateau à vapeur américain le *New-York*, allé de New-Orléans, à Galveston (Texas). Ce bateau assailli par la tempête d'équinoxe qui a soufflé avec tant de violence sur les côtes des Etats-Unis, a été brisé par la mer. Nous prenons le récit du passager au moment où tout espoir de salut est à peu près éteint.

« Les passagers étaient sur la dunette ; je dis au capitaine de faire jeter une bouteille, que j'y mettrais un billet, et que je la jeterais à la mer, après l'avoir hermétiquement bouchée. « Vous avez fait, me répondit-il, car on ne verra jamais plus aucun de ces passagers. »

« La bouteille fut apportée, et j'écrivis un billet ainsi conçu : « Bateau à vapeur *New-York*, complètement désarmé, à la suite d'un terrible ouragan. Tout le monde a fait son devoir. — Le 7 octobre, cinq heures du matin. » Puis, je signai, bouchai la bouteille, qui fut jetée à la mer, après que j'eus encore écrit : « Je suis aussi calme en ce moment qu'un beau soleil d'été. » Plusieurs passagers m'entourèrent. « Qu'allons-nous faire maintenant ? me dirent-ils. — Un radeau, leur dis-je. » Et tout de suite nous nous mîmes à l'œuvre. Bientôt après, je vis l'équipage occupé à couper le mât de misaine ; je m'éloignai pour éviter les accidents qui pouvaient résulter de la chute de ce mât. C'est alors que le capitaine Toler, passager à bord, me demanda si j'allais me mettre dans le canot ou sur le radeau. Je lui répondis que je ne savais trop ce que j'allais faire, mais que ma conviction était que le canot ne contiendrait jamais tout le monde qui voudrait y entrer, et qu'il valait mieux se jeter à l'eau. Je lui recommandai surtout du sang-froid et de ne pas se laisser abandonner le navire.

« Je coupai quelques brasses de la ligne de sonde que je mis autour de moi, sachant que j'en pourrais avoir besoin plus tard. J'en fis autant à d'autres passagers. Je vis Daniel Philip, le frère du capitaine, qui travaillait à lancer le canot à la mer ; tout le monde accourut pour y prendre place, mais un coup de mer affaiblit la ligne sur le bâtiment, et il s'ensuivit une telle confusion que nous ne trouvâmes plus la place bonne, je me réfugiai sur l'avant.

« C'est alors que je sentis le pont qui me manquait sous les pieds, et que je me traînai comme il me fut possible de le faire jusqu'au bord de la roue de tribord. Je regardai autour de moi, je ne vis rien, j'entendis les cris des mourants, et, dans cet instant, la cloche du bord, fortement agitée, sonna un coup. L'impression ne pourra se comparer à celle que me fit éprouver ce terrible glas de la mort.

« Je levai les yeux au nord : je vis s'avancer, en furie, un énorme bâtiment, aussi prompt que ma pensée, fondit sur le bâtiment. Je compris que c'était ma dernière heure. « O mon Dieu, m'écriai-je à

haute voix, qu'il soit sans crainte celui qui a foi en vous ! »

La cabane qui était sur le pont pour le pilote passa près de moi ; elle avait été enlevée par le coup de mer. Au moment où la mer le mit à ma portée, je m'élançai sur ce débris. Malheureusement il tourna avec moi, et j'estime que j'ai eu au moins six pieds d'eau au-dessus de moi.

On ne se fait pas idée de la rapidité avec laquelle la pensée va en de tels moments ; je trouvais que je mourais plus heureusement, en me noyant ainsi, que de me retrouver au milieu de débris qui allaient me briser les os. Mais déjà j'étais revenu sur l'eau ; je regagnais avec peine mon débris, qui me parut de temps en temps chavirer et se redresser : c'était la drosse du gouvernail qui y était attachée, et qu'après bien des efforts je finis par couper avec une jambette que j'avais dans ma poche.

Me voilà libre, flottant hors du remous que faisait la mer autour du navire entre deux eaux. Tout d'un coup la cabane se brisa, et je m'accrochai à la roue du bateau ; je me sers d'un morceau de planche avec lequel je m'écartai de tant de débris. La mer était forte ; je m'amarrai à la roue pour ne pas être emporté, mais elle était trop pesante, et je parvins heureusement à y attacher des planches qui la soutinrent mieux sur l'eau.

En ce moment un chien noir, qui se tenait sur un morceau de bois, vint à la nage me trouver. Je le vis arriver avec un plaisir infini ; je l'aidai à monter sur mon radeau. Cet animal s'appuya sur mes genoux ; j'essayai vainement de le forcer à se coucher ; il me regarda d'un air si expressif, que je finis par le laisser où il était.

Décidément la roue était trop pesante ; je coupai mes amarres et me mis sur les morceaux du pont que j'y avais attaché. Après être resté quelque temps dans cette position, j'aperçus un débris de canot que j'essayai d'atteindre en me servant d'un morceau de planche pour aviron. Lorsque je me crus assez près, je fis un mouvement pour le saisir, et mon radeau chavira. Je tenais toujours ma ligne de sonde à la main ; je m'accrochai à un des crocs du radeau, sur lequel je remontai, non sans me déchirer la jambe aux clous qui y étaient en grand nombre. L'eau de mer rendit ma blessure moins douloureuse.

J'étais enfin sur un bon radeau, le chien toujours avec moi. J'appelai ce radeau ma nouvelle providence, car j'étais à peu près certain de résister à la tempête. La mer me couvrait à chaque instant.

Dans une embellie, je vis, sous le vent à moi, un grand radeau sur lequel était le capitaine Philipps avec une douzaine de personnes. J'orientai deux morceaux de planche qui me firent l'office d'une voile, et je ne tardai pas à me trouver tout près de mes compagnons de naufrage.

— Comment êtes-vous là-dessus, mes amis ? leur criai-je.

— Bien mal, me répondirent-ils.

Et en même temps je remarquai le juge Toler qui regardait mon radeau d'un œil d'envie. Je lui offris une place, qu'il accepta de grand cœur ; lui et M. Stake vinrent me rejoindre à la nage. Le chien me quitta pour aller à son maître, le capitaine Philipps, tandis que du grand radeau il s'élança vers le mien un cochon noir que je ne voulus pas recevoir. Il retourna à son poste.

Les deux nouveaux venus avaient surchargé mon radeau ; il enfonceait dans l'eau. Nous consolidâmes les amarres et tirâmes bon. La mer brisant sur nous nous faisait du bien ; elle nous empêchait d'avoir soif, au point que, quand le temps se calma, nous nous jetions réciproquement de l'eau l'un sur l'autre pour rester constamment mouillés. Nous nous communiquions nos pensées, et tous les trois, M. Stake, le juge Toler et moi, nous avions la même idée, à savoir que nous ne devions plus mourir puisque nous vivions encore si miraculeusement.

Vainement nous cherchions à apercevoir une voile à l'horizon. Le temps s'était adouci. Je dis à mes compagnons que ce n'était pas une voile qu'il fallait chercher, mais bien de la fumée, attendu que nous étions sur le passage du bateau à vapeur le *Galveston*, dont c'était le jour de départ, et qui ne pouvait manquer de nous recueillir s'il passait avant la nuit.

En effet, quelque temps s'était déjà écoulé lorsque je jetai le premier cri : « De la fumée ! m'écriai-je. O mon Dieu ! je vois de la fumée ! voilà le *Galveston* ! » En effet, c'était lui qui, après avoir pris le grand radeau à la remorque, se dirigea sur nous à toute vapeur. Il était six heures du soir ; j'avais passé douze heures de la vie et la mort, lorsque je me trouvai sur le pont du *Galveston*. Je croyais sortir d'un rêve.

Dix-sept personnes ont manqué à l'appel ; j'étais contusionné, moulu. Je me pris à regretter mes papiers, restés à bord, et que j'aurais pu prendre ; mais je ne pensais qu'au plus solide en ce moment suprême, et j'avais mieux aimé remplir mes poches de pommes de terre et d'ognons. Avant de prendre du repos, je remerciai Dieu, par une fervente prière, de mon miraculeux salut.

Le *New-York* était un excellent bâtiment ; il eût bravé toutes les tempêtes possibles, mais sa machine avait besoin de réparations qui ne lui ont pas été faites. Les chaudières fuyaient ; elles ont manqué au bâtiment qui ne leur eût pas manqué. Je n'ai pas d'expressions pour dire ce que le capitaine Philipps a montré de courage, et les efforts que lui et ses deux frères ont faits pour arracher à la mort le nombre de victimes qu'ils ont parvenus à lui soustraire en construisant le radeau sur lequel ils se sont sauvés.

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

Les journaux et correspondances de Portugal manquent depuis quatre jours à Madrid. Il est évident, d'après ce fait, que les provinces sont en insurrection et ne veulent pas subir le coup d'état de la camarilla.

Nous avons appris que la reine, levant le masque entièrement, a publié un décret qui suspend, pour trente jours, les garanties constitutionnelles. On parlait aussi d'une note menaçante que l'ambassadeur anglais avait remise au cabinet Saldanha. Le 8, les troupes de Cintra se sont repliées sur Lisbonne après avoir été battues par le peuple ; le 4^e de cavalerie s'est rangé sous les ordres de Vasconcellos ; les artilleurs d'Yvelles se sont aussi joints aux septembristes. Les troupes fidèles à la révolution se concentrent sur Santarem. On ne sait rien de plus récent sur la frontière d'Estramadure et sur celle de Galice, si ce n'est que le Portugal est en feu.

— On écrit de Lisbonne à l'*Espagnol* du 16 octobre que le changement qui vient d'avoir lieu en Portugal s'est effectué sous l'influence de trois personnages : dom Fernando, mari de la reine ; son conseiller et ancien maître, l'Allemand Diety, et l'ambassadeur français à Lisbonne. Ces trois personnes, après avoir obtenu la coopération du duc de Terceira, pressèrent la reine de sanctionner le changement concerté entre elles. Il paraît que la reine, après quelque résistance, a cédé à ce qu'on exigeait d'elle.

Nous donnons cette version pour ce qu'elle vaut et sous toutes réserves. Dona Maria s'est toujours montrée trop contre-révolutionnaire pour avoir pu hésiter un seul instant lorsqu'on lui proposait des mesures qui devaient flatter ses goûts et ses sentiments.

ESPAGNE.

Nous extrayons du *Morning-Chronicle* les lignes suivantes empruntées à sa correspondance de Madrid :

« L'ambassade française a été parfaitement illuminée, ce qui contrastait avec les ténèbres dont elle était entourée. Un incident a fort amusé le public. Un des cuisiniers de l'ambassade ayant montré à l'une des fenêtres de l'hôtel sa tête coiffée d'un énorme berret blanc, le peuple s'est écrié : « Voyez donc le prince français ! » (Hilarité générale.) Dans un transparent étaient figurées d'un côté les armes d'Espagne et de l'autre les dix commandements qui représentent la charte. De là des quolibets dans la foule, qui disait : « *Es lo que resta de la constitucion francesa* (Voilà tout ce qui reste de la constitution française). »

« Parmi les individus arrêtés à l'occasion des fêtes se trouvent des gens prévenus d'avoir voulu s'introduire dans l'ambassade française avec des intentions hostiles. On dit qu'un faux frère a dévoilé tout le complot.

« Comme grand d'Espagne, le duc de Santa-Isabel résidera à Madrid ; il ne pourra pas quitter la capitale sans l'agrément de la souveraine, et ne pourra ni se marier ni marier ses enfants sans l'agrément de S. M., etc., etc. »

Le correspondant ajoute que des bruits de modification ministérielle ont couru. On disait que le général Pavia remplacerait le général Sanz à la guerre, qu'Isturiz serait remplacé par Narvaez, et Caneja par Egana.

— On lit dans le *Morning-Herald*, journal très favorable au gouvernement français, qui le subventionne, sous la rubrique de Madrid :

« S. M. la reine, quoique magnifiquement vêtue, était pâle et triste à la cérémonie du mariage ; et le sourire qui parfois effleurait ses lèvres était plus douloureux que les larmes mêmes. L'infant don François d'Assises était impassible, et la cérémonie a eu lieu aussi froidement que s'il se fût agi de l'affaire la plus insignifiante. L'infante et le duc de Montpensier offraient le contraste le plus frappant : l'infante, belle et rayonnante, quoique mise plus simplement que la reine, montrait par l'expression de ses yeux qu'elle regardait ce moment comme devant décider de sa vie. »

— Le *Clamor Publico* et l'*Espagnol* viennent d'ouvrir une souscription pour élever un monument dans les champs de Baylen, à l'endroit même où le général Dupont, avec plus de 20,000 Français, mit bas les armes devant le général Castanos.

Un décret des cortès, oublié depuis long-temps, avait décidé l'érection de ce monument ; la présence des princes français à Madrid l'a rappelé aux Espagnols, et de là la souscription à laquelle se sont empressés de prendre part plusieurs anciens ministres et un certain nombre de membres de la chambre des cortès.

Voilà les premiers fruits du mariage Montpensier.

— On écrit de Vinaroz à l'*Espagnol* qu'un parti de factieux a paru aux environs du village de San-Mateo, dans le Maestrazgo, et qu'il poussait des acclamations en faveur de Charles V. Ce parti a été repoussé.

Le même journal assure que les carlistes attendent un bateau à vapeur chargé de munitions de guerre. D'où leur viendra-t-il, si ce n'est des côtes d'Angleterre ?

— On écrit de Madrid au *Morning-Herald* :

« La santé de la reine s'est beaucoup améliorée dans ces derniers temps, grâce au traitement que lui a fait suivre un médecin espagnol nommé Guiterrez. Entre autres remèdes, on avait employé avec beaucoup de succès des exutoires aux bras. Le docteur Orfila, Espagnol de naissance, mais résidant en France, et membre distingué de l'Académie de médecine de Paris, venu à Madrid comme attaché à la suite de la famille d'Orléans, étant consulté par la reine, a ordonné la suppression des exutoires.

« En conséquence, Guiterrez a donné sa démission des fonctions de médecin de la reine, et trois autres médecins du palais, qui avaient soutenu son opinion, à savoir que cette suppression serait très fâcheuse pour la santé de la reine, ont été renvoyés. Cet incident a causé une grande sensation. »

SUISSE.

On écrit de Lucerne, le 17 octobre, que le conseil de guerre de la ligue des sept cantons vient de se réunir dans cette ville. Sa session acquiert une nouvelle importance des événements survenus à Genève et ailleurs. Une nouvelle organisation de la landwehr en douze bataillons a reçu un commencement d'exécution. Ces douze bataillons sont répartis en trois brigades.

BALE-VILLE. — On lit dans la *Gazette Nationale*, sous la rubrique de Bâle-Ville, le 17 octobre :

« Les événements de Genève ont produit dans la ville de Bâle une immense sensation. Les citoyens commencent à ouvrir les yeux et à reconnaître qu'il est temps que notre gouvernement change de conduite. La parti libéral de notre cité, dans ses diverses nuances, a déjà employé le voie des pétitions pour engager l'autorité à changer de conduite dans les affaires fédérales et à rompre avec l'ultramontanisme ; cela n'a rien produit. Notre demi-canton, si éclairé, si industrieux et si riche, continue à se traîner à la remorque des petits cantons, qui depuis si long-temps sont exploités par l'ultramontanisme et le jésuitisme. Si la majorité de notre grand conseil adhère à cette politique indigne d'un état civilisé, une grande quantité de nos bourgeois se réunissent pour la blâmer. Un divorce fâcheux s'opère ainsi entre le gouvernement et le peuple de Bâle, ce dernier ne pouvant comprendre quelles causes secrètes peuvent porter une autorité qui compte pourtant des hommes instruits et éclairés à s'obstiner à faire cause commune avec les ennemis déclarés des lumières. La jeune génération surtout est révoltée contre cette tactique qui répugne à toutes ses sympathies.

« Au milieu de ce conflit, Bâle s'est réveillée au bruit du canon de Genève. Dans cette ville, la situation était la même que chez nous. La révolution genevoise est pour nous un grand et salutaire avertissement. Les citoyens bâlois de diverses nuances d'opinion sentent qu'il est temps d'agir. Ils veulent que décidément notre gouvernement change sa politique en matière fédérale.

« Tous ces citoyens se réunissent pour demander :

- 1^o L'abolition de la ligue des cantons catholiques, comme étant opposée directement au pacte fédéral ;
 - 2^o Le renvoi des jésuites, en première ligne de Lucerne (comme étant canton vorort), et en seconde ligne des autres états de la Suisse ;
 - 3^o Un rapprochement et une réconciliation de Bâle-Ville avec les cantons libéraux, afin que Bâle reprenne la juste influence que cette ville avait autrefois en Suisse et que sa mauvaise politique lui a fait perdre.
- « En matière cantonale, les citoyens bâlois veulent aussi des réformes, mais la chose presse moins. Nous signalerons seulement en passant l'abolition des collèges électoraux, la création d'une place indépendante de président du grand conseil, la protection de notre industrie indigène vis-à-vis de l'étranger, etc.

« Voilà ce que toute la population libérale de Bâle veut obtenir, et elle l'obtiendra. Cette population cherche à arriver à son but par les voies légales, et elle espère que le gouvernement comprendra son devoir et cédera pendant qu'il en est temps. Nous possédons, Dieu merci, assez de citoyens éclairés, prévoyants, patriotes et ennemis des deux extrêmes, qui pourront guider nos affaires au milieu des circonstances difficiles dans lesquelles se trouve la confédération suisse, et faire sortir cette belle et florissante ville de Bâle de la voie fautive, périlleuse et indigne dans laquelle on s'est obstiné à la faire trop long-temps marcher. »

FRIBOURG. — On écrit des frontières de ce canton à la *Berner Zeitung* ; sous la date du 15 octobre :

« Il y a de quoi rire à voir l'attitude piteuse de nos jésuites depuis quelques jours. Ce n'est pas assez d'avoir fait arriver pour les garder trois compagnies d'infanterie et une d'artillerie dans les murs de la ville libre de Fribourg, ils méditent encore l'organisation d'un corps d'embrigadés, et ils songent à mettre deux bataillons sur pied. La frontière est garnie d'espions fribourgeois. M. Fournier fils a été envoyé en mission secrète à Berne. C'est absolument comme dans l'hiver de 1844 à 1845. »

« Cependant les campagnards bernois voisins de Fribourg s'occupent très peu de ce qui se passe dans le canton et des jésuites en particulier. Rien ne justifie les mesures de précaution que l'on prend à la frontière de l'état jésuitique contre tout ce qui arrive à pied, en char ou à cheval, venant du côté de Laupen et des districts bernois voisins. Cette inquisition, qui tend à entourer Fribourg d'une espèce de muraille de la Chine, ne fait en réalité de bien à personne, et elle nuit beaucoup aux consommateurs et aux vendeurs de denrées. »

BERNE, le 16 octobre. — Il y a eu dans le chef-lieu une émeute à propos des subsistances, que la Gazette de Berne envisage comme une tentative de réaction. Mais, à tout prendre, il n'y a eu là qu'une tempête d'un verre d'eau. Cependant le gouvernement a cru devoir appeler dans la capitale le 6^e bataillon du Seeland pour renforcer les volontaires et le corps des étudiants qui lui avaient offert leurs services. Quelques arrestations ont eu lieu, et parmi les incarcérés on a signalé quelques personnes notables; car tout le patriciat déchu et l'aristocratie bourgeoise étaient descendus dans la rue, croyant que le moment d'agir était arrivé. Le tout est venu de ce que le marché étant fort mal approvisionné, des meneurs ont commencé à former des groupes, dans lesquels figuraient beaucoup d'enfants, pour faire entendre des cris de famine. Bientôt on commença à faire circuler le bruit que dans le conseil d'état quelques membres, et notamment MM. Stampfli, Ochsenbein et Schnyder jeune, avaient fait entendre en séance des paroles injurieuses pour la partie pauvre de la population. Ces rumeurs étaient évidemment mensongères, surtout en ce qui concerne M. Stampfli, alors absent pour affaires d'office.

Le 17. — Le conseil d'état, prenant très au sérieux l'émeute de la veille, a cru devoir prendre de nouvelles mesures; ainsi, la 1^{re} compagnie d'artillerie, la 1^{re} et la 3^e compagnie de cavalerie ont été appelées au chef-lieu, ainsi que le 7^e bataillon d'élite. En même temps il a publié une proclamation pour rassurer le peuple bernois.

En voici le contenu :

« Concitoyens !

« Les préoccupations de plus en plus fâcheuses au sujet de la rareté des subsistances, et l'ignorance des moyens auxquels le gouvernement a eu recours pour y remédier, ont troublé d'une manière fâcheuse la tranquillité dans le chef-lieu. Il y a déjà longtemps que nous avons songé à faire arriver des approvisionnements de blé, riz et maïs, que nous avons aboli les droits d'entrée sur les denrées alimentaires, et envoyé des circulaires aux communes, aux autorités et aux corporations particulières, pour les engager à subvenir, suivant leurs moyens respectifs, aux nécessités de la situation. »

« Maintenant que toutes ces mesures ont reçu la publicité nécessaire nous avons lieu d'espérer que la tranquillité et l'ordre seront respectés convenablement. Mais dans tous les cas, et en prévision de nouveaux désordres que l'on tenterait de susciter, nous croyons devoir vous avertir que nous avons pris des mesures sérieuses pour le maintien de l'ordre public et de la liberté des transactions dans les marchés. »

« Nous devons attirer votre attention toute spéciale sur la loi du 7 juillet 1852 concernant les assemblées tumultueuses et les provocateurs d'émeutes, et nous rendons responsables de toutes les suites de leurs actions ceux qui tenteraient d'enfreindre le domaine des lois. »

« Berne, 17 octobre 1846. »

VAUD. — Le conseil d'état de ce canton vient de prendre l'arrêté suivant :

« Le conseil d'état du canton de Vaud, informé que plusieurs régiments français ont reçu l'ordre de se rapprocher de la Suisse pour surveiller la frontière, et qu'une partie de ces troupes est effectivement en marche ; »

« Vu l'art. 56 de la constitution, portant : « Le conseil d'état dispose de la force armée pour le maintien de l'ordre public » ;

« Arrête :

« Article 1^{er}. Les troupes d'élite de toutes armes sont mises de piquet et invitées à se tenir prêtes à marcher au premier appel. »

« Art. 2. L'administration militaire est chargée de prendre sur-le-champ toutes les mesures propres à faire marcher, dans le plus bref délai possible, les troupes qu'il pourra devenir nécessaire de mettre sur pied. »

« Art. 3. Les troupes qui seront appelées sous les drapeaux, le cas échéant, sont, en attendant les mesures prises par l'autorité fédérale, placées sous

le commandement supérieur de M. le colonel Bourgeois, de Corcelles.

« Art. 4. Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché. Il sera immédiatement transmis au directoire fédéral et communiqué à tous les états confédérés. »

« Donné, sous le sceau du conseil d'état, à Lausanne, le 19 octobre 1846. »

« Le président du conseil d'état, H. DRUEY. »

« Le chancelier, C. FORNEROD. »

— La Sentinelle Catholique, journal qui se publie depuis peu de temps à Genève, a formulé, dans un de ses derniers numéros, plusieurs demandes au nom des catholiques et se terminant toutes par cette expression impérative : *Nous le voulons*. Ce langage a excité du mécontentement et des craintes au sein de la population protestante ; la plupart des catholiques eux-mêmes l'ont fortement désapprouvé. C'est que la Sentinelle Catholique est l'organe du parti des ultramontains à Genève. Elle veut, par des airs de matamore, arracher au nouveau gouvernement d'importantes concessions dans l'intérêt de ce parti. Il serait vraiment singulier que la révolution du 7 octobre, qui s'est faite par opposition aux jésuites, tournât précisément à l'avantage de cette dangereuse société.

— On lit dans un journal suisse :

« La plupart des membres du gouvernement genevois déchu se sont retirés en Piémont. On assure même que MM. Demole, Trembley, Delarive et plusieurs autres sont allés demander asile et protection à la cour de Turin. Quant aux rédacteurs de la feuille doctrinaire qui portait de son vivant le nom de *Fédéral*, les Cherbuliez, les Coindet et *tutti quanti*, ils iront probablement rejoindre leurs patrons à Paris, s'ils ne l'ont déjà fait, et la Suisse entière pourra se féliciter d'être débarrassée de pareils intrigants. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 octobre 1846.

Le 3 0/0 a éprouvé aujourd'hui plusieurs variations, mais toutes peu importantes. Avant l'ouverture, on a fait 82 65, et le premier cours au parquet a été 82 60. Le 3 0/0 est d'abord monté à 82 65, puis il est retombé à 82 55; il est remonté à 82 65 pour retomber de nouveau à 82 55, et il a fermé au parquet à 82 60. Dans la coulisse, il est resté à 83 65, plutôt offert que demandé. Les affaires ont été assez modérées.

Point de nouvelles. Les fonds anglais comme hier.

Les chemins de fer ont été très offerts. Malgré tous les efforts qu'on fait pour les soutenir, la baisse paraît décidément l'emporter.

Trois pour cent.....	82 70	Versailles (rive droite)...	410 »
Quatre pour cent.....	106 75	— (rive gauche)...	270 »
Quatre et demi pour cent.....	» »	Paris à Orléans.....	1250 »
Cinq pour cent.....	117 80	Paris à Rouen.....	927 50
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	692 50
Trois pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	887 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	225 »
Cinq pour cent belge.....	102 1/4	Orléans à Vierzon.....	590 »
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	551 25
Récépissés Rothschild.....	102 »	Amiens à Boulogne.....	» »
Cinq pour cent romain.....	102 5/8	Montreuil à Troyes.....	360 »
Trois pour cent espagnol.....	» »	Chemin du Nord.....	685 »
Banque de France.....	3480 »	Dieppe et Fécamp.....	365 »
Comptoir d'Escompte.....	» »	Paris à Strasbourg.....	495 »
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	501 25
Caisse d'Escompte.....	» »	Paris à Lyon.....	516 25
Obligations de Paris.....	1592 50	Lyon à Avignon.....	» »
CHEMINS DE FER.....	» »	Bordeaux à Cette.....	» »
Saint-Germain.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 23 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.	LIQ. COURANTE.	LIQ. PROCHAINE.
	1 ^{er} cours.	2 ^e cours.	1 ^{er} cours.
Avignon à Marseille	» »	885 75	885 75
prime d. 10.	» »	890 »	887 50
Paris à Orléans.	» »	1250 »	1251 25
prime d. 10.	» »	» »	1260 »
Paris à Rouen.	» »	926 25	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »
Orléans à Vierzon.	» »	587 50	587 50
prime d. 10.	» »	» »	600 »
Bordeaux à Orléans.	» »	» »	602 50
prime d. 10.	» »	» »	» »
Strasbourg à Paris.	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »
Tours à Nantes.	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »
Chemin du Nord.	» »	685 »	685 75
prime d. 10.	» »	687 50	687 50
Paris à Lyon.	» »	516 25	515 »
prime d. 10.	» »	» »	» »

Etude de M^e Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES DE DIVERSES CRÉANCES APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 29 octobre 1846, à l'heure de midi, en exécution d'un jugement du tribunal de commerce séant à Lyon du 29 septembre même année, expédié en due forme, et intervenu à la diligence de MM. Louis Mortamet et Jules Dulac, agissant comme syndics définitifs de l'union des créanciers contre les représentants des sieurs Charnal et C^e, ci-devant marchands drapiers à Lyon, rue Trois-Carreaux, il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire à ce commis, procédé à l'adjudication aux enchères de diverses créances dépendant de l'actif de ladite faillite, en cinq lots indiqués, et sur les mises à prix fixées par ledit jugement, savoir :

- 1^{er} lot. — Créances sur le sieur Arigi, fabricant de casquettes à Lyon, de 655 fr. — Mise à prix..... 300 f.
- 2^e lot. — Créances sur Lérat, fabricant de casquettes à la Guillotière, de 15,627 fr. — Mise à prix..... 1,000 f.
- 3^e lot. — Créances sur Sivort, Cadet et autres, de Belley, de 10,940 f. — Mise à prix..... 1,000 f.
- 4^e lot. — Créances sur Rivière frères, imprimeurs d'étoffes à Neuville (Rhône), de 22,787 f. — Mise à prix..... 1,000 f.
- 5^e lot. — Diverses créances au nombre de 133, s'élevant ensemble à la somme de 132,405 fr. Mise à prix..... 750 f.

S'adresser, pour d'autres renseignements, soit à M. Jules Dulac, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue de la Cage, n. 13, soit en l'étude de M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, n. 1, où il sera donné connaissance du cahier des charges de ladite adjudication. (3292)

Etude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

On désire emprunter à 5 0/0, par hypothèque, sur des immeubles dans Lyon ou ses faubourgs, diverses sommes de 3, 5, 10,000 f. et au-dessus. S'adresser audit M^e Laval. (3958)

Même étude. VENTE AUX ENCHÈRES DE DIVERSES CRÉANCES APRÈS FAILLITE.

Le jeudi vingt-neuf octobre 1846, à l'heure de onze du matin, en exécution d'une ordonnance rendue par M. le juge-commissaire à la faillite du sieur André Ollivier, qui était marchand de faïence à la Croix-Rousse, Grande-Rue, n. 42, dûment en forme, et intervenue à la diligence de M. Jules Dulac, agissant comme syndic définitif de l'union des créanciers, il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire à ce commis, procédé à l'adjudication aux enchères et en un seul lot de diverses créances dépendant de l'actif de ladite faillite, résultant soit de comptes-courants, soit de billets à ordre, et s'élevant en totalité à une somme de..... 2,613 f. 40 c.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix, fixée par l'ordonnance précitée, de 500 f. » c. S'adresser, pour d'autres renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges de ladite vente, en l'étude de M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, 1. (3293)

Etude de M^e Vuy, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, n. 11.

AVIS On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 f., l'autre du prix de 70,000 f. On échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait au besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vuy, notaire à Lyon. (3618)

PAR BREVET D'INVENTION (sans garantie du gouvernement).

Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable à l'eau. Ce genre de chaussure, quoiqu'aussi légère et élégante que celle ordinaire, non-seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez J. Monnier, bottier, place Saint-Vincent, 8, à Lyon. (1085)

A VENDRE ou A LOUER pour cause de décès. — Un bel établissement de bains avec un beau jardin, ayant une nombreuse clientèle, situé sur les bords de la Saône, à Trévoux. S'adresser chez M. Roberjot, propriétaire des bains. (1040)

SERVICE DE LYON A PARIS PAR LES BATEAUX A VAPEUR DE LA LOIRE ET LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Départ de Digoin tous les jours à CINQ heures du matin (Correspondance directe) ;

De Lyon à midi, bureau des Maîtres de Poste et C^e, quai de Bondy, 148.

A Mâcon, chez M. Topenot, bureau des Diligences de Moulins. (1084)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la *Mia Pazzia nelle Carceri*, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n. 16, au 4^e. (4347)

PONT DE BEUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus que les vingt actions à amortir ont été désignées par le sort en assemblée générale du 17 courant à Bordeaux. Ce sont les numéros 266, 271, 350, 500, 575, 663, 666, 667, 831, 861, 864, 1002, 1011, 1107, 1307, 1375, 1446, 1509, 1578, 1588, qui seront remboursées, à partir de ce jour, chez MM. Jean Bontoux et C^e, 19, port Saint-Clair, à Lyon. (1577)

AVIS. M. BROLIQUET, marchand de bestiaux, a l'honneur de prévenir le public qu'il sera à Lyon le 24 courant avec un troupeau se composant de trente magnifiques vaches suisses, tant du canton de Schwytz que du canton de Fribourg; elles seront réparties dans les écuries du sieur Broliquet, aux Brotteaux, rue Bossuet, et dans celles de M. Feysel, aux Charpenne. (4338)

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 21 octobre 1846.

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DEBUTER	FIN	COURS
	1 ^{er} cours.	2 ^e cours.	1 ^{er} cours.
Compagnie lyonnaise contre l'incendie.....	4,700	4,700	4,700
Société riveraine d'assurance.....	495	495	495
Banque de Lyon.....	5,760	5,760	5,760
Bateaux à vapeur.....	5,400	5,400	5,400
Compagnie gén. de Lyon à Arles.....	4,730	4,730	4,730
Société lyonn. des transp. Rh.-Saône.....	5,000	5,000	5,000
Gondoles sur Saône p. marchandises.....	5,000	5,000	5,000
Compagnie de l'Aigle.....	9,750	9,750	9,750
Compagnie du Rhône.....	900	900	900
Canal de Givors.....	610	610	610
Eclairage par le gaz, Abbeville.....	525	525	525
Angers.....	420	420	420
Avignon.....	» »	» »	» »
Bayonne.....	» »	» »	» »
Besançon.....	583	583	583
Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.....	1,050	1,050	1,050
Bourg.....	530	530	530
Bourges.....	975	975	975
Clermont.....	450	450	450
Cognac.....	290	290	290
Dijon.....	920	920	920
Dole.....	270	270	270
Florence.....	465	465	465
Gènes.....	892 50	892 50	892 50
Grenoble.....	795	795	795
Guillotièr.....	310	310	310
Laval.....	325	325	325
Limoges.....	3,350	3,350	3,350
Lyon, Compagnie Perrache.....	4,000	4,000	4,000
— nouvelle émission.....	980	980	980
Metz.....	670	670	670
Mézères et Charleville.....	810	810	810
Montpellier.....	570	570	570
Moulins.....	630	630	630
Mulhouse.....	575	575	575
Naples.....	610	610	610
Nevers.....	250	250	250
Perpignan.....	230	230	230
Puy.....	590	590	590
Reims.....	450	450	450
Rive-de-Gier.....	1,530	1,530	1,530
Saône-et-Loire.....	1,590	1,590	1,590
Saint-Etienne.....	1,200	1,200	1,200
Strasbourg.....	1,025	1,025	1,025
Trieste.....	400	400	400
Trois villes du Midi.....	700	700	700
Troyes.....	1,785	1,785	1,785
Turin.....	675	675	675
Valence.....	1,475	1,475	1,475
Venise.....	6,975	6,975	6,975
Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.....	6,190	6,190	6,190
Société des hauts-fourneaux d'Allevard.....	1,435	1,435	1,435
Mines de houille.....	850	850	850
— Compagnie générale.....	400	400	400
Obligation de ladite compagnie.....	1,675	1,675	1,675
Société civile.....	2,030	2,030	2,030
Compagnie générale des Trefonds.....	1,690	1,690	1,690
Compagnie des mines des Lites.....	1,455	1,455	1,455
Compagnie du Villars.....	220	220	220
C ^e des Houillères de Saint-Etienne.....	1,500	1,500	1,500
Sur le Rhône.....	5,225	5,225	5,225
de la Feuille.....	400	400	400
du Palais-de-Justice.....	500	500	500
de l'île-Barbe.....	830	830	830
de Vaise.....	» »	» »	» »
Omnium.....	» »	» »	» »
— nouvelle émission.....	» »	» »	» »
Moulins à vapeur de l'Arche.....	» »	» »	» »
Gare de Vaise.....	» »	» »	» »
Terrains de Vaise.....	» »	» »	» »
Compagnie des Eaux de Villefranche.....	» »	» »	» »

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS A MM. LES AMATEURS D'HORTICULTURE.

Le Catalogue de l'établissement horticole d'Etienne Armand père et fils, d'Eculluy, se distribue gratis à l'établissement, et à Lyon, chez M. Willermoz, épicière, rue Henry, n. 11, et chez M. Savy, libraire, place Louis-le-Grand, n. 14.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlons-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du 25 octobre 1846, l'étude de M^e Rombau, avoué, rue du Boeuf, 29, sera transférée rue de la Cage, n. 13, au 2^e, près de la place des Terreaux. (2400)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

PONT ET C^e.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

FUMIGATIONS PECTORALES

de J. ESPC, pharmac. à Bordeaux.

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (4625)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (4624)

CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue de la Poulallerie, 19.